

**HISTOIRE**  
**DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE**  
**DE SOLFÉRINO A TSOUSHIMA <sup>1</sup>**

J'ai voulu prendre ce livre, mais c'est lui qui m'a saisi pour ne plus me lâcher jusqu'à la dernière page.

Ce n'était pas petite affaire que d'entreprendre, à l'occasion du centenaire du Comité international de la Croix-Rouge, d'écrire l'histoire de cette institution mondialement connue, inscrite dans les traités internationaux, et qui pourtant ne fut pendant la moitié de son existence qu'un groupement de fait et n'est encore aujourd'hui qu'une simple association de droit privé. On s'en doute à la lecture de ce livre, qui, en plus de cinq cents pages, ne traite que d'un demi-siècle d'activité. Il est vrai que c'est au cours de ces premiers lustres que le monde de la Croix-Rouge s'est construit peu à peu, au gré des espoirs et des déceptions, des succès et des échecs, et que le CICR, ce groupe de quelques citoyens, s'est vu affecter, dans l'ensemble, une situation et un rôle « sui generis » auxquels il eût été pure folie de rêver en 1863. Le grand mérite de l'auteur, M. Pierre Boissier, est de montrer quelle a été la part des hommes et celle des circonstances dans cette lente élaboration. Ce mérite est encore plus grand d'être servi par une plume si alerte que les événements et les êtres revivent sous les yeux du lecteur.

---

<sup>1</sup> Librairie Plon, Paris, 1963, T. I.

Le volume est divisé en cinq parties. La première est consacrée aux origines. On y fait la connaissance de ce voyageur étrange, cet homme d'affaires nommé Dunant, qui cherche en pleine campagne militaire, à intéresser l'empereur Napoléon III à ses moulins d'Algérie, mais dont l'hallucinante vision d'un lendemain de bataille va faire l'agent, puis l'apôtre d'une toute autre cause : celle du soldat blessé, abandonné aux corbeaux, aux pillards et à la gangrène. On y fait la connaissance de cet autre citoyen, Gustave Moynier, qui, à la lecture de *Un souvenir de Solferino*, reçoit le même choc que Dunant et va consacrer sa vie à en réaliser, maintenir et perfectionner les suggestions. On revit cette activité fébrile de Henry Dunant, dispensant son éloquence écrite et verbale parmi les souverains d'Europe, et cette activité plus froidement méthodique de Moynier, qui vont, avec l'aide des Dufour, des Maunoir et des Appia, aboutir dans un temps record à ces événements incroyables : la Conférence de 1863, qui créera la Croix-Rouge, et celle de 1864, dont sortira la Convention de Genève.

On mesure maintenant tout ce qu'avaient à la fois de révolutionnaire et de justifié les propositions de Dunant et la suite qui leur fut donnée. Mais la situation qui prévalait à l'époque n'avait pas toujours été la même. Si, au lieu d'être présent à Castiglione, Henry Dunant avait été témoin des lendemains de Fontenoy, il n'eût subi aucun choc et n'eût écrit aucun livre. C'est ce qui ressort des chapitres de la deuxième partie du livre intitulés « Quand la Croix-Rouge n'existait pas » et « Quand la Convention de Genève n'existait pas ». M. Boissier y montre comment, après les horreurs du moyen âge, les guerres s'étaient peu à peu humanisées au point qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle les services de santé des armées avaient atteint un développement remarquable et que de nombreux cartels, conclus à l'occasion d'une guerre, préfiguraient la Convention de Genève. L'incurie qui régnait dans les intendances et qui atteignit son apogée durant la guerre de Crimée et à Solferino n'en apparaît que plus monstrueuse.

Après ce survol du passé, la troisième partie décrit les premiers pas de la Croix-Rouge et de la Convention. C'est le baptême du feu pendant la guerre des duchés et la guerre austro-hongroise, où le rôle d'une société de secours bien organisée se justifie avec

éclat. C'est le travail du Comité international pour susciter des Sociétés nouvelles, diffuser la Convention ; c'est la Conférence de Paris de 1867, véritable jaillissement d'idées, et la Conférence de Berlin de 1869, qui confère au Comité international son rôle d'intermédiaire neutre entre les belligérants. Et c'est aussi la navrante faillite de Dunant, sa ruine, son éloignement.

La quatrième partie est consacrée à la guerre franco-prussienne de 1870, épreuve terrible pour la Croix-Rouge. D'un côté, il y avait une Société de secours aguerrie, organisée, reconnue par les autorités militaires. La Convention de Genève était connue de la troupe et appliquée. De l'autre côté, une Société à peine formée, qui dut tout improviser ; la Convention quasi inconnue de ceux qui devaient l'appliquer. Cela faillit être un coup mortel pour la Croix-Rouge. Et cependant, celle-ci avait fait preuve d'une solidarité merveilleuse et le Comité international, pour sa part, avait inauguré une vaste action, par son Agence de Bâle. L'auteur nous montre les doutes, les dissensions aussi, qui suivirent cette épreuve, après laquelle il fallut attendre quinze ans pour que les Sociétés se réunissent à nouveau. Toute l'énergie de Moynier fut alors nécessaire pour que la Convention de Genève ne tombât pas dans l'oubli.

Dans une dernière partie, l'auteur va nous montrer le Comité international à l'œuvre dans les nombreux conflits qui se sont succédé jusqu'à la veille de la première guerre mondiale<sup>1</sup>. Au sein de la Croix-Rouge, on voit le CICR prendre son caractère propre. Créé pour une tâche définie — susciter la création de Sociétés de secours et la conclusion d'une Convention internationale — le Comité de Genève avait pensé que son existence ne devrait pas se prolonger. Les Sociétés de secours d'une part, les circonstances d'autre part, lui ont assigné un rôle actif et permanent. Restait à savoir si ce Comité devrait recevoir une véritable autorité sur les Comités nationaux, ou s'adjoindre des représentants de ceux-ci, afin d'être vraiment international. Ces deux questions, longuement

---

<sup>1</sup>Un second volume évoquera la période allant de la première guerre mondiale à 1963.

débuttées et controversées, ne trouvèrent une réponse qu'après de longues années, et les faits eux-mêmes se chargèrent de la donner : le maintien de sa composition exclusivement suisse.

Le fait précède le droit. Cela est vrai pour la Croix-Rouge, qui a commencé à Castiglione, et dont l'histoire est jalonnée d'initiatives prises sur le terrain. Le droit légalise le fait, pour lui permettre de se renouveler, de s'amplifier. C'est ce qu'ont compris les membres du Comité de Genève, et à leur tête Gustave Moynier. Aussi est-ce avec une constance remarquable qu'ils ont travaillé à l'élargissement du domaine de la Convention de Genève. Le dernier chapitre de notre livre montre le rôle considérable qu'a joué ce comité sans mandat, non seulement dans le développement du droit de Genève, mais dans celui dit de La Haye, dont bien des dispositions n'auraient jamais vu le jour si elles n'avaient été vécues, avant la lettre, par la Croix-Rouge.

En même temps qu'il fait l'histoire du Comité, M. Boissier est ainsi amené à retracer celle du droit de la guerre. Il apporte en cela une contribution de grande valeur à la science du droit international. Dans les ouvrages consacrés aux Conventions de Genève et de La Haye, il est généralement coutume de partir des textes. A l'opposé, M. Boissier montre comment on y est arrivé. Du champ de bataille à la lettre du traité, il fait apparaître le cheminement de la pensée, le pourquoi et le comment des dispositions essentielles. A ces normes abstraites, il restitue la palpitation de la vie.

La mode est à l'histoire romancée. Le livre de M. Boissier n'y sacrifie certes pas. Et pourtant il se lit comme un roman. Tout y vit, d'une vie intense, réelle. De cette histoire extraordinaire, du récit de cette aventure maintenant mondiale et partie de si peu de chose, se détachent quelques figures, et avant toutes autres celles de Dunant et de Moynier, sans lesquelles il n'y aurait pas de Croix-Rouge. Mais l'auteur s'est gardé d'en faire des figures de proue. Il a montré ces hommes tels qu'ils furent, simples citoyens parmi d'autres, avec leurs qualités innées ou acquises, leurs faiblesses, grandes et petites, leurs erreurs de jugement ou de fait. En cela, il les a rendus plus humains, plus proches de nous, et leur action — semblable à celle du levain dans la pâte — n'en prend que plus de relief. De même, M. Boissier rend pleine justice à

ceux — les Palasciano, les Arrault, les Basting — que l'éclat du Comité des Cinq a parfois injustement rejetés dans l'ombre.

Parce que ce livre est honnête, l'aventure qu'il relate en paraît encore plus belle, bien que presque invraisemblable. C'est une révélation.

Dans l'histoire de la Croix-Rouge — comme dans toutes les histoires du monde — il subsistait bien des points obscurs et quelques légendes aussi. M. Boissier, au cours de plusieurs années de patientes recherches, a fait maintes découvertes, importantes, insolites parfois ou paradoxales, redressé nombre d'erreurs, replacé les choses sous leur jour véritable. Dans ce miroir, la Croix-Rouge reconnaîtra son vrai visage. Félicitons cependant l'auteur qui est « de la maison », de n'avoir pas donné dans le travers du panégyrique. Il est critique quand il le faut, et même parfois sans indulgence.

Cet ouvrage n'est pas qu'un livre d'histoire ; il n'est pas tourné vers le passé seulement. Ses lecteurs, que nous souhaitons nombreux, et surtout les ouvriers de la Croix-Rouge partout dans le monde, y trouveront maints enseignements qui leur feront mieux comprendre le sens de la mission que la Croix-Rouge accomplit aujourd'hui.

FRÉDÉRIC SIORDET  
Vice-Président du Comité international  
de la Croix-Rouge

---